

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Mission Appui à l'Autorité environnementale Tél : 02 36 17 46 38

M'el: maae. dreal-centre@developpement-durable.gouv. fr

Orléans, le 14 septembre 2023

à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour votre information, l'arrêté préfectoral consécutif à l'examen au cas par cas F02423P0107, exonérant d'évaluation environnementale le projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes porté par Tours Métropole sur le territoire de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire et par délégation,

Mairie Place des Victoires BP 16 37230 Luynes

